

- Procès-Verbal -
Comité Syndical du Parc Naturel Régional de la Guyane
- 03 Novembre 2023-

Lieu : Annexe Mairie de Saint-Georges
Heure : 10H30

Étaient Présents :

• **Membres :**

- M. Jean-Paul FERREIRA :	Président
- Mme Violaine MACHICHI-PROST :	1 ^{er} Vice-Présidente
- M. Jean-Claude LABRADOR :	2 ^{ème} Vice-Président
- M. Patrick COSSET :	4 ^{ème} Vice-Président
- M. Louis Jérôme LEBA :	Délégué
- M. Randolph JADFARD :	Délégué
- Mme Dominique BERTONI :	Déléguée

• **Invités :**

- M. Xavier DELAHOUSSE	Adjoint Service PEB de la DGTM (Visio-Conférence)
------------------------	---

• **Personnel**

- Mme Monique ELFORT :	Directrice Adjointe (Visio-Conférence)
- M. Antoine LOUIS-ALEXANDRE :	Responsable CDTLCT
- Mme Anna GROUT :	Responsable CUB (Visio-Conférence)
- M. Lionel BENOIT :	Chargé de Communication
- Mme Cynthia JEAN-CHARLES :	Chargée de Développement
- M. Nicolas MONSABERT :	Informaticien
- Mme Rosette LADOUCEUR :	Assistante Comptable
- Mme RIBERE-MAGEN Kétura :	Assistante de Direction – Resp R.H

Étaient Absents excusés :

• **Membres :**

- M Stéfano KANA :	3 ^{ème} Vice-Président
- M. Yves VANG :	Délégué
- M. Charles GONCALVES ARNAUD :	Délégué
- M. Grégory IREMEPO :	Délégué

Étaient Absents :

• **Membres :**

- M. Pierre DESERT :	Délégué
- Mme Francine GANE :	Membre
- M. François RINGUET :	Délégué
- M. Jean-Philippe CHAMBRIER :	Délégué
- Mme Solange Iranise ROGER :	Membre
- M. Maurice JUNIEL :	Membre

• **Invités :**

- M. Frédéric BLANCHARD	Directeur Biodiversité et APA CTG
-------------------------	-----------------------------------

L'ordre du jour est le suivant :

I. Approbation du Procès-Verbal du 14/09/2023

II. Rapports

A. Pôle Opérations et Programmes

- SMPNRG/POP/CDLCT/014 Relative à la relance de la révision de la charte du PNRG.

III. Informations :

- Rapport final CRC constitué du rapport et des réponses définitives

Le Président accueille les élus, le quorum est atteint. La séance est ouverte.

I/ Approbation du Procès-verbal du CS 14/09/2023

Les élus sont invités à se prononcer.

Il n'y a pas d'observations, il est procédé au vote.

Votants :

Pour :6

14/09/23)

Contre : 0

Abstention : 1 (Absence le

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité .

II/ Rapports

1/ Relance de la révision de la charte du PNRG

Rapport présenté par M. LOUIS-ALEXANDRE

Faisant suite à l'état d'avancée de la réflexion sur l'organisation de la gestion de la biodiversité sur le territoire français, présentée par Monsieur Jean-Paul FERREIRA, 1^{er} Vice-Président de la CTG et Président du PNRG lors du précédent comité syndical : il paraît opportun, de relancer les échanges et réunions d'information nécessaires à la relance des travaux de révision de la charte.

Chaque Parc dispose d'un projet de territoire local qui dirige les actions du Parc et de ses partenaires. Ce dernier s'appelle la Charte du Parc et fonde le classement d'un territoire en Parc naturel régional pour une durée de 15 ans. Pour renouveler ce label, le Parc et ses partenaires doivent se remettre autour de la table pour élaborer un nouveau projet, adapté aux enjeux actuels du territoire, tout en se projetant dans un futur qui correspondrait aux idéaux de ceux qui l'habitent et qui y travaillent.

Cette révision doit respecter des règles de procédure et de mise en consultation qui sont énoncées dans les parties réglementaires et législatives du code de l'environnement. Elle dure environ 4 ans et demi, afin d'être finalement validée par un décret signé du Premier ministre et du Ministre de l'environnement. Tous les Parcs naturels régionaux sont assujettis à la révision de leur charter pour conserver le label Parc.

Pour le PNRG la procédure doit être relancée en concertation avec tous les partenaires. La DGTM propose d'avancer sur la révision avec le schéma actuel pole Est et Ouest car l'échéance de la charte en cours est proche.

En complément, il convient de tenir compte des orientations du Président. En effet, à son arrivée, la révision était suspendue parce qu'il n'y a pas eu de poursuite des missions des Cabinets mandatés. L'objectif étant de reprendre la révision en tenant compte des enjeux du territoire, de l'évolution de la zone Est. Pour cela, il faut de nouveau mener une concertation avec les municipalités pour le périmètre avec un renforcement côté Ouest.

Les élus sont invités à se prononcer.

Avis et Observations :

Mme MACHICHI-PROST : est-ce que dans la révision on a la possibilité d'émettre deux scénarios : Un avec la création du Parc de zones humides et un autre sans ?

M. LOUIS-ALEXANDRE : Ce n'est pas possible. Le projet de charte est lié à un territoire et aux actions qui seront conduites sont liés à ce celui-ci. On doit prendre le courrier des services de l'Etat sur l'avant-projet proposé.

M. FERREIRA : Rien n'empêche de travailler sur les deux pôles, l'objectif faudra être attentif au pôle Est en fonction de la position l'Etat pour continuer ou pas la création d'un PNZH. Aujourd'hui ce qui est demandé c'est de prononcer sur la relance de la procédure.

M. LOUIS-ALEXANDRE : il convient de se baser sur le périmètre arrêté (Pole EST et Ouest) en tenant de l'analyse des avis avec les amendements proposés.

M. LEBA : Est-ce que la délibération mentionne le territoire arrêté ?

Mme MACHICHI-PROST : Elle ne mentionne pas les données du territoire.

M. COSSET : Si on relance, il faut

M. ANTOINE LOUIS-ALEXANDRE : Sur le plan pratique c'est important il officialise le il faudrait prévoir un budget, et consulter la CTG pour le périmètre par rapport à l'évolution éventuel pressenti dans l'EST.

M. FERREIRA : A ce niveau-là dans le rapport il n'y a pas d'éléments financier concernant le budget engagé par le PNRG pour cette révision. Il faut au moins une enveloppe budgétaire affiché pour défendre à la CTG ce dossier en arbitrage

M. LOUIS-ALEXANDRE : A l'époque il y a eu un conventionnement avec la CTG avec une enveloppe qui n'a pas a été de mémoire il ne peut pas le dire, ni l'enveloppe budgétaire engagé, on peut le voir sur les lignes budgétaires.

M. FERREIRA : Peut-on avoir une idée de ce qui a été de ce qui a été consommé et le reliquat

M. FERREIRA : Les conventions à ce jour sont caduques ?

M. LOUIS-ALEXANDRE : En effet, toutefois, on peut voir ce qui n'a pas été commencé et solliciter ce reliquat pour enclencher la démarche. Il faut définir un cahier des charges, un budget et de nouveau prestataire

Mme ELFORT préconise de clôturer l'opération engagée et de solliciter un nouveau financement.

M. LABRADOR : Pour solliciter une dotation auprès de la CTG, il faudra présenter un bilan financier de ce dossier et voir comment articuler avec le PNR, ce financement acté à une époque.

M. FERREIRA : nous n'avons pas un état très clair de la situation, c'est des contractualisations avec les prestataires, et les liens financiers avec la CTG.

M. LOUIS-ALEXANDRE : le PNRG a procédé à tous les paiements des prestataires et toutes les conventions avec ces derniers ont expirés. Ils ont été saisis pour solliciter de nouveau un accompagnement du PNR, l'un a

M. FERREIRA : La convention avec la CTG, elle est caduque depuis quand ?

M. LOUIS-ALEXANDRE : Il n'a pas la date de mémoire, mais c'est certain que tout le budget n'a pas été consommé.

Mme MACHICHI-PROST interroge Mme ELFORT pour obtenir les données financières .

Mme ELFORT :

B P 218 500 €

Versements en 2016 : 82500 € en 2016, 2017 DEAL : 20 000 €

Réalisé	116 014 €
Reste à réaliser	102 485 €

Bureaux d'études	163 500 €
Mission CNPN	12 000 €
Mission FPNRF	12 000 €
Reproduction	15 000 €
Enquête publique	10 000 €
Déplacements PNR :	6 000€

M. LOUIS ALEXANDRE : Tous les postes n'ont pas été dépensés,

M. LEBA : les bureaux d'études ont-ils remis des rapports ?

M. LOUIS-ALEXANDRE : Les prestataires ont remis une évaluation de la charte, un avant-projet de charte , toutefois, les documents n'ont jamais été étudiés par les partenaires CTG, Etat)

Mme ELFORT préconise de clôturer l'opération engagée et

Le Président demande à M. LOUIS-ALEXANDRE pour le prochain Comité pilotage de produire une note complète concernant la révision de la charte (depuis sa mise en œuvre à ce jour.

Il doit également de prendre contact avec la DGTM pour engager les discussions, ainsi que relancer les concertations avec toutes les communes (membres, associées, pressenties) pour les périmètres.

Mme MACHICHI-PROST : questionne Mme ELFORT sur les éléments financiers

Mme ELFORT : sur la base des conventions

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Le comité syndical adopte

III. Informations :

- Rapport final CRC constitué du rapport et des réponses définitives

Le Président informe que le PNRG a été destinataire du rapport final comportant les observations définitives de la chambre sur la gestion du SMPNRG pour les exercices 2018 à suivants ainsi que la réponse apportée.

Ce dernier sera rendu public dès lors qu'il aura été présenté à l'assemblée. Ce qui a été fait lors de l'assemblée du 14 Septembre 2023.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

APPROUVE AU COMITE SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2024